



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Montluçon

Montluçon, le - 7 NOV. 2022

Pôle sécurités et animation
des politiques publiques
Affaire suivie par
Véronique LAFAYE
Tél : 04 70 02 25 06

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'ACTIVITE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS DE LA SOCIETE COVED A MAILLET**

Compte-rendu de la réunion du mercredi 7 septembre 2022 à 09h00

Tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Étaient présents :

M. Christian CHITO, vice-président du Conseil Départemental
M. Jean-Michel LAPRUGNE, maire de la commune de Haut-Bocage
M. Yves GAUDIN, maire-délégué de la commune de Haut-Bocage
M. Jean-François LUMINEAU, vice-président de l'APPAPM
Mme Andrée ROUFFET-PINON, France Nature Environnement 03
Mme Bernadette FIGURSKA, représentante de l'UFC Que Choisir de Montluçon
M. Cyril GAGLIARDONE, directeur agence Allier-Saône et Loire – société COVED
M. Jean-Mathieu FALLOURD, responsable exploitation – société COVED
Mme Isabelle LE ROUX, ingénieure études – société COVED
M. Patrick BREYSSE, représentant du personnel – société COVED
M. Samuel LOISON, inspecteur des installations classées - DREAL
M. Guillaume LE NEURES, technicien Agence Régionale de Santé Allier
Mme Véronique LAFAYE, sous-préfecture de Montluçon

Était excusé :

M. Bernard GARSON, maire de la commune de Reugny

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les participants et rappelle l'ordre du jour de la commission de suivi de site.

I – Présentation du bilan annuel d'activité 2021

M. Fallourd présente le rapport annuel d'activité de la COVED sur le site de Maillet-Villeneuve à partir d'un diaporama projeté en séance joint au présent compte-rendu.
L'année 2021 a été marquée par la fermeture du casier 3.3 et la mise en exploitation du casier 3.4 en mars et l'installation du nouveau bâtiment dédié à Ecomobilier en juin.

Contexte réglementaire

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 autorise le stockage de bois broyé de 8 000 m³ et de 5 000 m² de surface et a modifié la géométrie et la durée d'exploitation des casiers pour que celle-ci puisse être allongée jusqu'à 24 mois.

Déchets traités

Le site de Villeneuve a reçu 89 902 tonnes de déchets non valorisables :

- 9 978 tonnes exceptionnelles
- 40 058 tonnes d'ordures ménagères et assimilées
- 39 866 tonnes de déchets d'activités économiques

Activité tri

Les tonnages de déchets recyclables ayant transités sur le site sont les suivants :

- carton : 855 tonnes ((déchetteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise)
- bois : 3 606 tonnes (déchetteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise)
- déchets de plâtre : 341 tonnes (déchetteries du SICTOM de la région Montluçonnaise)

En 2021, le site a reçu 3704 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement dans le cadre de Ecomobilier.

Le site a reçu des flux de l'éco-organisme ADIVALOR et collecté 45 tonnes d'Emballages Vides de Produits Sanitaires (EVPP) et 63 tonnes d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF).

Exploitation : faits marquants 2021 :

- L'exploitation du casier 3.3 s'est terminée le 3 mars 2021 et s'est poursuivie dans le casier 3.4 pendant l'année 2021.
- L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 a autorisé l'agrandissement des casiers avec une durée d'exploitation de 24 mois au lieu de 18 mois auparavant. L'emprise des casiers restants a donc été modifiée.
- Les travaux de réaménagement du casier 3,3 ont été réalisés entre mars et mai 2021.
- Un départ de feu a été détecté le 4 avril 2021 dans le casier 3.4 par les caméras thermiques. Cet incendie de faible ampleur aurait pour origine des cendres mal éteintes. Les salariés ont pu intervenir en amont de l'intervention des pompiers. Les pompiers ont arrosé la membrane pour limiter les dommages causés par l'incendie. La zone endommagée a été rapidement réparée.
- Le 15 octobre 2021, le portique de radioactivité s'est déclenché dans une benne d'encombrants de déchets en provenance du SICTOM de la Région Montluçonnaise. Des petits objets de nature inconnue présentant du radium 226 ont été isolés sur site dans l'attente de leur prise en charge par l'ANDRA.

Divers travaux 2021 :

- Poursuite de l'entretien des espaces verts confié à la société BILLAU
- Balayage bimensuel réalisé par la société DTS
- Installation du bâtiment dédié au tri Ecomobilier par la société MEGABLOC, mis en service le 14 juin.
- Remblaiement d'une plateforme par la Forézienne pour le stockage de bois
- Création de deux cases de stockage supplémentaires pour les déchets valorisables de l'éco-organisme ADIVALOR.
- Installation d'un escalier pour accéder sur le caisson du moteur 2
- Broyage des talus et espaces verts des casiers
- Reforage des puits lixiviats 2.2, 2.4 et 3.1, en raison de tassements de déchets.
- Relevé topographique en décembre 2021.

Plaintes odeurs 2021 :

Deux plaintes ont été enregistrées en février et mars 2021, en fin de remplissage du casier 3.3. En 2022, aucune plainte n'a été signalée. Une communication préventive en direction des riverains a été mise en place ainsi que la participation à des réunions d'associations locales.

M. Lumineau indique que les conditions climatiques ont été plutôt favorables et ont limité les nuisances en 2021.

Quatre jauges assurant le suivi des émissions de poussières lié à l'activité d'extraction des matériaux ont été mises en place autour de l'exploitation. Le résultat est considéré comme positif par l'exploitant.

Sécurité incendie 2021 :

En 2020, le site a renforcé ses moyens de lutte contre l'incendie avec l'acquisition de 2 réserves d'eau de 90 m³, 2 motopompes, 2 lances incendie et 1 canon. Ce matériel est identique à ceux utilisés par les pompiers. Des formations ont été réalisées les 25 mars et 18 octobre afin de former l'ensemble du personnel à l'utilisation du matériel. Deux exercices ont été réalisés les 25 mars et 25 juin 2021. Des « 1/4 h sécurité » réguliers sont réalisés avec les salariés).

Le drapeau rouge informant les personnes sur site d'un risque de départ de feu a été présent 26 jours suite à des chaleurs supérieures à 25° en juillet et août 2021.

L'exploitant est équipé d'une caméra thermique portable, permettant de détecter les éventuels échauffements sur les stocks des déchets (hors zone d'exploitation).

Valorisation du biogaz :

- Année 2021: 7 571 MW/h produits, soit 44 MW/h de plus qu'en 2020.

- Alimentation de 1 900 foyers environ ayant une consommation moyenne de 4 000kW sur un an, chauffage électrique compris.

Arrêt des moteurs :

En mars et avril, un plan de maintenance du moteur 1 a été effectué mais a dû être répété en juin en raison de pièces défectueuses.

En novembre, changement de surpresseur sur le moteur 2 et nouvelle intervention sur le moteur 1.

Valorisation thermique

La chaleur dégagée par chaque moteur et par les gaz d'échappement est récupérée afin d'être envoyée sur les deux installations d'évaporation des lixiviats.

En 2021, 1 400 m³ ont été évaporés pour Villeneuve et 1398 m³ pour Cote de Veau.

Qualité de l'air :

Torchère : 1 074 heures de fonctionnement dont 525 en 2021.

Unité de traitement des lixiviats (Proserpol 1 et 2).

9 et 10 juin : Les analyses ont été effectuées et ont révélé un dépassement sur le Tetrachloroéthylène (0,003mg et 0,002mg/ Nm³ pour un seuil de 0,001mg/Nm³)

19 et 20 octobre : analyses conformes.

Légionnelles :

Pas de légionnelles détectées lors de analyses réalisées par la société EUROFINS mais compte tenu de la présence récurrente de flore interférente, le plan d'actions doit être poursuivi.

Audit réglementaire réalisé le 23 mars 2022 par la société CAPSIS confirmant une non-conformité identique pour chacune des installations.

Qualité de l'eau :

Lixiviats bruts : pas d'évolution par rapport à 2020

Eaux souterraines : pas d'évolution significative

Eaux de ruissellement : les prélèvements dans les bassins n'ont pu être réalisés au 1^{er} et au 4^{ème} trimestre en raison du niveau trop bas des bassins de ruissellement.
Les analyses effectuées en juin 2021 étaient conformes.

Un contrôle inopiné a été réalisé le 16 septembre 2021 sur les bassins eaux pluviales. La vidange des bassins a été effectuée le 22 octobre 2021 (après contre analyse sur le bassin Nord ayant démontré le respect des valeurs limites de rejet).

Les prélèvements effectués en amont et en aval du ruisseau n'ont pas montré d'impacts.
A noter que le ruisseau était plus chargé en amont qu'en aval, en nitrates.

Perspectives 2022 :

-Exploitation du casier 3.4

-Terrassement du 4.1

-Réaménagement du casier 3.4

M. le sous-préfet donne la parole aux différents intervenants

M. Lumineau s'inquiète du tonnage de déchets en provenance de l'extérieur du département atteint 62,1 % (23,60 % pour les départements limitrophes et 38,50 % pour les départements non limitrophes) à comparer au 38,1 % de déchets en provenance de l'Allier.

Mais l'article 4 de l'arrêté préfectoral modifié autorise 40 000 tonnes de déchets de l'Allier et des départements limitrophes, 40 000 tonnes de déchets d'activité économique sans limitation géographique et 10 000 tonnes exceptionnelles réservées aux situations de « dépannage » d'autres sites de traitement.

M. Loison indique qu'au titre de sa compétence en matière de planification de la gestion de déchets à l'échelle de la région, le conseil régional a lancé une étude visant à déterminer des flux de déchets sur le département de l'Allier et à optimiser la gestion des déchets sur le territoire. La question des déchets hors région Auvergne Rhône Alpes y sera traitée en veillant notamment au respect du principe de proximité.

En novembre 2021, COVED a demandé l'augmentation du quota exceptionnel de 10 000 tonnes à 12 000 tonnes, ce que le Préfet de l'Allier a refusé en rappelant que ce tonnage doit être réservé à des apports exceptionnels.

II - Rapport d'inspection de la DREAL :

M. Samuel Loison, inspecteur des installations classées, présente le rapport de l'inspection des installations classées pour l'année 2021 joint au présent compte-rendu.

Rejets atmosphériques (Propersol):

Des dépassements répétés en métaux ont été constatés en 2020 mais un bilan matière a permis de démontrer que ces valeurs étaient aberrantes. Les dépassements en perchloréthylène constatés en juin 2021 n'ont pas été retrouvés en octobre 2021. Par ailleurs, l'absence de perchloréthylène détecté dans les lixiviats confirme qu'il s'agissait d'un dépassement ponctuel. La valeur limite d'émission fixée par l'arrêté est par ailleurs très conservatoire pour ce composé.

Légionnelles : pas de dépassement des seuils réglementaires mais problématique récurrente de flore interférente. Le plan d'actions doit se poursuivre.

Le Proserpol a été arrêté de mars à août 2022 compte tenu de la panne des pompes des bassins de lixiviats.

Eaux superficielles :

Compte tenu de valeurs moyennes en DCO supérieures à la valeur limite, un curage du bassin Nord sera effectué après l'été 2022.

Eaux souterraines :

Pas d'évolution.

Ruisseau :

Pas d'impact du site, la qualité de l'eau étant déjà altérée en amont.

Plaintes odeurs :

Le plan d'actions mis en place suite aux plaintes formulées durant l'été 2018 se poursuit.

2 plaintes ont été reçues par l'exploitant en février et avril 2021. Pas de plaintes durant les travaux programmés probablement grâce à la communication proactive mise en place par l'exploitant.

Pas de plainte reçue par l'administration depuis novembre 2018.

Pas de nuisances olfactives ressenties lors des inspections DREAL de 2021 et 2022.

Plus de réclamations relatives au trafic poids lourds dans le bourg.

Inspections :

S'agissant du quota exceptionnel de 10 000 tonnes, la DREAL a demandé à COVED de produire les justificatifs permettant d'apprécier le caractère exceptionnel de chaque opération.

Concernant les émissions diffuses de biogaz, les travaux qui auraient dû être réalisés suite à la campagne de 2017 n'ayant pas été réalisés, la DREAL attend les conclusions et le plan d'actions de COVED sous 6 mois suite aux résultats de la nouvelle campagne réalisée début juillet 2022.

La qualité du biogaz fait désormais l'objet d'un suivi mensuel conforme à la réglementation.

Les valeurs limites en COVNM sont dépassées sur les rejets atmosphériques des moteurs. Cependant, aucune corrélation n'a été mise en évidence entre les émissions de COVNM des moteurs et l'état des filtres à charbon actif. La prochaine campagne de mesure permettra de vérifier que les travaux réalisés sur les moteurs permettent de supprimer ces dépassements.

S'agissant de la couverture finale du casier 3.3, le phénomène de tassement constaté en 2020 et 2021 se poursuit malgré des travaux de reprise. Une solution est recherchée.

Le bassin nord qui sert de réserve d'eau en cas d'incendie a été réceptionné par le SDIS et garantit 500 m³ d'eau disponible. M. Fallourd précise que cette réserve est toujours pleine.

La prochaine inspection est fixée au 7 septembre 2022.

M. Gaudin interroge sur l'utilisation possible de la chaleur par la commune. Mais il ne semble pas possible d'envisager une utilisation directe. M. Gagliardone indique que des études sont en cours afin de produire sur le site un combustible de substitution à partir des déchets (CSR).

Mme Rouffet-Pinon évoque le succès que connaissent les initiatives de recyclage, par la création de structures telles que des ressourceries qui favorisent la réinsertion des personnes. M. Gagliardone précise qu'il participe aux réunions du SICTOM en lien avec ces thématiques.

Les participants n'ayant plus de questions ou d'observations, M. le sous-préfet lève la séance et invite les personnes à une visite du site au cours de laquelle aucune observation particulière n'a été émise.

Le Sous-Préfet de Montluçon,
Président de la Commission de suivi de site



Jean-Marc GIRAUD

